

C.C.A.S de LES DEUX ALPES

48 avenue de la Muzelle - 38860 LES DEUX ALPES

Mail : ccas@mairie2alpes.fr

Téléphone : 04 76 79 51 29

**DOSSIER D'AIDE FINANCIERE A LA FORMATION
DU PERMIS DE CONDUIRE AUTOMOBILE**

Entre le CCAS LES DEUX ALPES représenté par son Président, Monsieur Stéphane SAUVEBOIS dûment habilité à cet effet par délibération du CCAS en date du 28 novembre 2024

Et le bénéficiaire :

Nom et prénom

Adresse

.....

Mail et téléphone portable

Date et lieu de naissance

Situation scolaire lycéen(ne) étudiant(e) en apprentissage

ou situation professionnelle salarié(e) en recherche d'emploi

Les signataires du présent document considèrent que l'aide financière attribuée constitue un enjeu d'insertion sociale et professionnelle.

Le CCAS de LES DEUX ALPES octroie une aide financière, somme versée au bénéficiaire une seule fois pour le permis de conduire de 350 € sur présentation d'une facture d'inscription à la formation datée de l'année en cours et acquittée par l'organisme de formation.

Le bénéficiaire s'engage à mettre en oeuvre tous les outils de réussite visant à l'obtention de son permis de conduire automobile et à participer à des actions sociales sur la Commune par 24 heures de bénévolat, avant le versement de l'aide et dans l'année qui suit la demande d'aide.

Proposition d'action bénévole dans le domaine social sur la Commune

Fait aux Deux Alpes le

Le Président du CCAS

Stéphane SAUVEBOIS

Le bénéficiaire

Critères

- Avoir entre 15 et 25 ans pour l'aide à la formation au permis de conduire
- Etre domicilié(e) et inscrit(e) sur les listes électorales de la Commune
(les parents pour les mineurs)

Documents à fournir pour les majeurs

- Copie de la carte d'identité
- Attestation de domicile sur la Commune
(facture de moins d'un an : EDF, téléphone, bail...)
- Carte d'électeur sur la Commune
- Facture d'inscription au permis de conduire acquittée par l'organisme de formation et datée de l'année en cours au nom du bénéficiaire
- Attestation assurance responsabilité civile
- RIB du bénéficiaire

Documents à fournir pour les mineurs

- Copie de la carte d'identité
- Copie du livret de famille
- Attestation de domicile sur la Commune des parents
(facture de moins d'un an : EDF, téléphone, bail...)
- Carte d'électeur sur la Commune de(s) parent(s)
- Autorisation écrite de(s) parent(s) pour l'aide financière et le bénévolat
- Facture d'inscription au permis de conduire acquittée par l'organisme de formation et datée de l'année en cours au nom du bénéficiaire
- Attestation assurance responsabilité civile
- RIB du bénéficiaire

Dossier et documents à envoyer au CCAS Mairie LES DEUX ALPES 48 avenue de la Muzelle
38860 LES DEUX ALPES ou par mail : ccas@mairie2alpes.fr